

economiesuisse
Case postale
8032 Zurich

Lausanne, le 12 septembre 2003
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2003\POL0340.DOC
ALM/fkr

Révision partielle de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) et révision partielle de l'ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE)

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu le dossier cité en titre et vous remercions de nous consulter à ce sujet.

1. Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE)

De manière générale, nous approuvons les modifications proposées. L'accent qui est mis ici sur la responsabilité que doivent assumer les étrangers par rapport à leur intégration – notamment par le respect de l'ordre juridique et des règles et principes de comportement, la participation à la vie économique, voire la fréquentation obligatoire de cours de langues ou d'intégration – est assurément de bon aloi. On peut toutefois se demander s'il est nécessaire d'inclure également, dans le champ d'application de l'ordonnance, les personnes admises provisoirement, soit celles qui font l'objet d'une décision de renvoi ou d'expulsion qui ne peut être exécutée immédiatement. Il n'apparaît pas forcément opportun, ne serait-ce que pour des raisons psychologiques, de créer un climat favorable à l'intégration de ces personnes, dont le destin n'est pas de rester, puisqu'une fois le sursis à l'exécution levé, elles devront quitter la Suisse.

Les quelques autres modifications proposées n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part.

2. Ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE)

La révision proposée touche exclusivement la question du regroupement familial. L'introduction d'un délai de cinq ans dès l'octroi de l'autorisation de séjour pour demander le regroupement familial est à saluer. Le regroupement familial précoce est de nature à faciliter l'intégration des enfants et l'acquisition des indispensables connaissances scolaires, notamment linguistiques.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Alain Maillard
Directeur adjoint

Julien Guex
Sous-directeur